

www.naudrh.com



IL OUI à la gestion administrative des  
territoires et de la  
fonction publique territoriale

# LES COMITES SOCIAUX TERRITORIAUX (CST)

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

16 ET 17 FEVRIER 2023 – PAU

## Objectifs / Contenu / Inscription

### ✓ Objectifs

En deux jours, faites un point complet sur l'organisation et le fonctionnement des Comités Sociaux Territoriaux et des formations spécialisées issus des élections professionnelles du 8 décembre 2022. De nombreux cas pratiques compléteront utilement les apports théoriques.

A la fin de l'intervention, vous maîtriserez notamment l'articulation entre le CST et les formations spécialisées en Hygiène et Sécurité. Le contenu de l'intervention se veut très opérationnel. Vous repartirez avec des outils clefs en mains pour mettre en œuvre concrètement au sein de votre collectivité ce que vous avez appris. L'action de formation vous permet de réinterroger vos pratiques pour améliorer le fonctionnement de vos instances de dialogue social. Vous serez éclairés sur la façon dont les employeurs publics de même taille font vivre les CST et les formations spécialisées. Vous serez confrontés à des situations pratiques de gestion, par exemple : que faire lorsqu'un représentant du personnel quitte la séance pour ne pas à avoir à voter un dossier ?

### ✓ Destinataires

Agents territoriaux des collectivités et établissements chargés du bon déroulement des séances des CST et des formations spécialisées et de la préparation des dossiers soumis à ces instances.

### ✓ Pré-requis / méthode

-Avoir des connaissances dans le fonctionnement des instances consultatives de niveau débutant  
-Exposé théorique illustré d'exemples et de cas pratiques.

### ✓ Intervenant

**Pascal NAUD**, fonctionnaire territorial spécialiste du statut des agents de la Fonction Publique Territoriale et des relations sociales. En charge des instances de dialogue social depuis 1996. Président et fondateur de l'association [www.naudrh.com](http://www.naudrh.com)

### ✓ Contenu

Les attributions des CST et formations spécialisées.

La composition des CST et formations spécialisées.

L'articulation des compétences entre CST et formations spécialisées.

Le fonctionnement des CST : organisation interne, secrétariat, règlement intérieur.

La convocation : périodicité des séances et les cas de convocations du CST

L'ordre du jour et la convocation des membres de l'instance.

La possibilité de tenir les réunions à distance

La participation aux séances : les personnes autorisées à participer aux séances

Le remplacement en cas de vacance d'un siège.

Le déroulement de la séance : conditions de quorums et examens de l'ordre du jour, le vote.

Le procès-verbal de séance, les effets des avis

### Les spécificités de fonctionnement de formations spécialisées

L'organisation interne de la formation spécialisée : présidence, secrétariat

Les séances de la formation spécialisée : ordre du jour, convocations, participation, cas de remplacement des représentants du personnel.

Le fonctionnement en délégation : les visites de service, les enquêtes.

Les conditions de participation aux missions de l'instance : autorisation d'absence, indemnisation des frais de déplacement

La formation des représentants du personnel

Vous pouvez également solliciter  
cette formation en INTRA  
Contact [naudrhexpertise@gmail.com](mailto:naudrhexpertise@gmail.com)

[Les + des journées formation Naudrh.com](http://www.naudrh.com)

-Des informations pratico-pratiques,  
-Un intervenant d'expérience et en activité,  
-Suivi après participation à la session.

**S'inscrire à la formation « les comités sociaux territoriaux (CST) : organisation et fonctionnement » Naudrh.com des 16 et 17 février 2023 à Pau**

-Prénom et nom :

-Fonction :

-Courriel :

-Téléphone :

-Nom de la collectivité :

-Adresse et code postal

**Signature et cachet de la collectivité**

**Informations pratiques**

*Ce bulletin d'inscription vaut convention de formation simplifiée. Toute annulation doit se faire par écrit et ce dans un délai de 15 jours avant la date de formation. Pour toute annulation ne respectant pas le délai de 15 jours, l'intégralité du montant de la formation sera due*

**Tarif net participant pour 2 jours (non assujetti à TVA)**

450 € (virement par mandat administratif)

**Horaires intervention sur les 2 jours : 9H30-12H le matin, 14H-17H00 l'après-midi**

8 participants sont nécessaires pour que l'action de formation soit maintenue

Edition LPDH  
45 avenue Jean Monnet  
40 000 Mont de Marsan  
06 12 58 88 81  
naudrhexpertise@gmail.com